

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Renouvellement des conventions de gestion et de mise à disposition du boulodrome municipal avec l'Amicale Boule, l'Hautevilloise Pétanque, l'USAH et l'école primaire du Turluru

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention de gestion du boulodrome municipal, passée avec l'Amicale Boule d'Hauteville dont le Président est Monsieur Alain VALIN, ainsi que la convention de mise à disposition du boulodrome, passée avec l'Amicale Boule d'Hauteville et l'Hautevilloise Pétanque qui arrive à expiration en septembre 2022.

Il rappelle que le boulodrome est également occupé pour la pratique du tir à l'arc, d'une part, par l'USAH (Union Sport Adapté Hautevilloise) dont le Président est Monsieur Henri VIDAL et d'autre part, par l'école primaire du Turluru dont le Directeur est Monsieur François DEPIERRE, d'où la nécessité de renouveler également les conventions avec ces organismes.

La convention prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025, soit une durée de 3 ans ; elle pourra être reconduite à l'issue de sa durée initiale, par délibération conjointe du conseil municipal et du bureau de l'Amicale Boule.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de gestion du boulodrome municipal avec l'Amicale Boule d'Hauteville, ainsi que les conventions de mise à disposition du boulodrome avec l'Amicale Boule d'Hauteville, l'Hautevilloise Pétanque, l'USAH et l'école primaire du Turluru.
- **PRECISE** que le boulodrome d'une superficie de 650 m², est mis à disposition gratuitement à ces associations pour une valeur locative de 40 508 € par an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 09/11/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-04-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022